

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Note brève et synthétique

Conseil Municipal du 17/06/2019

Le premier compte administratif de l'ère métropolitaine

Après une année 2017 transitoire, le compte administratif 2018 est le premier de l'ère métropolitaine et intègre tous les effets des principaux transferts de compétences.

Orléans Métropole assure dorénavant, en lieu et place de la ville, l'ensemble des compétences transférées en 2017 en matière d'espace public (principalement voirie et propreté), d'urbanisme, de promotion touristique, de valorisation du patrimoine naturel et paysager, d'eau potable, des réseaux d'énergie auxquelles se sont récemment ajoutés le Parc Floral et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD).

Il est important de souligner que les transferts de compétences, s'ils font évoluer les masses budgétaires, ne modifient pas les équilibres grâce aux mécanismes de compensation qui assurent la neutralité des transferts.

Ainsi, la stratégie financière définie pour le mandat reste inchangée et les comptes 2018 respectent les fondamentaux : maîtriser des dépenses de fonctionnement pour préserver un bon niveau d'autofinancement, à taux de fiscalité inchangés et avec un niveau d'investissement particulièrement soutenu tout en maîtrisant la dette.

Avec 41 M€ de dépenses d'investissement au service des Orléanais, la Mairie contribue à l'essor de la Métropole et concentre ses efforts sur les compétences communales que sont l'éducation, la famille et les politiques de solidarité (10,8 M€), le sport et la jeunesse (9,5 M€), la politique culturelle et les évènements (5,4 M€), l'embellissement de la ville et à la tranquillité de ses habitants (12,3 M€), le développement du numérique sans oublier la participation citoyenne.

Ces investissements sont largement autofinancés grâce à une épargne disponible atteignant près de 19 M€. Ainsi la dette reste contenue à 84,9 M€.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont maîtrisées et respectent le contrat passé avec l'Etat et qui plafonne leur évolution à 1,2 % par rapport à 2017.

En conclusion, les comptes 2018, détaillés dans le présent rapport, démontrent cette année encore une gestion saine des finances qui donne la capacité à Orléans d'accompagner le développement de son territoire et la montée en puissance de sa Métropole tout en préservant ses équilibres financiers, sans augmenter les impôts et en limitant son recours à la dette.

Alors qu'un certain nombre de collectivités ont des marges de manœuvres contraintes et limitées, cette bonne santé financière d'Orléans permet à notre ville d'être particulièrement dynamique, porteuse de projets et d'actions quotidiennes pour le bien-être des orléanais.

Préambule

Notre Communauté d'Agglomération, devenue Communauté Urbaine au 01/01/2017 puis Métropole au 01/05/2017, s'est vue transférer de nouvelles compétences par ses communes membres. Il s'agit d'une évolution institutionnelle importante qui a demandé une forte mobilisation des élus et des administrations des 22 communes.

L'année 2018 marque une nouvelle ère avec la volonté de mettre en œuvre toutes les décisions prises tant en termes d'organisation que de moyens.

➤ Finaliser les transferts de compétences

Après une année 2017 de transition pendant laquelle les compétences ont été assurées dans le cadre de de convention de gestion transitoires permettant de garantir une parfaite continuité du service, l'exercice des compétences est désormais pleinement assuré par la Métropole.

2018 a également vu la poursuite du processus de transfert de compétences avec notamment :

- l'évaluation définitive des charges transférées et la fixation des attributions de compensation correspondantes en conformité avec les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- le transfert et les mises à disposition du personnel relatif aux compétences transférées
- le transfert de nouvelles compétences facultatives : Gestion des milieux aquatiques (hors compétence obligatoire GEMAPI), l'ESAD et Parc Floral

➤ Accompagner Orléans Métropole dans la mise en œuvre du projet Métropolitain

Adopté par délibération du conseil Métropolitain du 11 juillet 2017, le projet Métropolitain 2017 – 2030 a fixé un cap qui va bien au-delà de ce mandat : être parmi les quinze métropoles qui comptent en France d'ici à l'horizon 2030.

Il se décline autour de huit axes stratégiques :

- Etre la capitale du Val de Loire, ville de référence sur l'axe ligérien, porteuse de valeurs reconnues et du dynamisme économique pour rayonner au-delà de son territoire ;
- Etre une métropole internationalisée, reconnue pour son niveau scientifique, reposant sur des unités de formation supérieure d'excellence et de recherche ;
- Etre une métropole qui foisonne d'initiatives, de talents culturels, de création d'entreprises, ayant su développer une nouvelle approche du développement économique et accompagner les entreprises dans leurs mutations ;
- Etre une métropole qui assure une qualité et un cadre de vie pour ceux qui habitent ses villes et villages, en respectant l'identité de chacune, à une heure de Paris, capitale-monde ;
- Etre une métropole dont l'administration s'est modernisée, ouverte aux usagers et économe en moyens publics.
- Etre une métropole active dans la transition énergétique et numérique du territoire, des entreprises et des habitants.
- Etre une métropole solidaire afin que chaque habitant partage le sentiment d'appartenance à une même communauté d'intérêt, sentiment qui sera renforcé si chacun peut participer à l'élaboration des projets d'intérêt métropolitain, se sentir acteur et se les approprier.

- Etre soucieuse de la soutenabilité de la croissance des communes qui la composent en participant, autant que de besoin, à la mise en place d'équipements de proximité rendus nécessaires par l'évolution des zones urbanisées.

En 2018, Orléans a décliné ces 8 axes stratégiques dans ses politiques publiques.

PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budget annexe activités spécifique

1- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

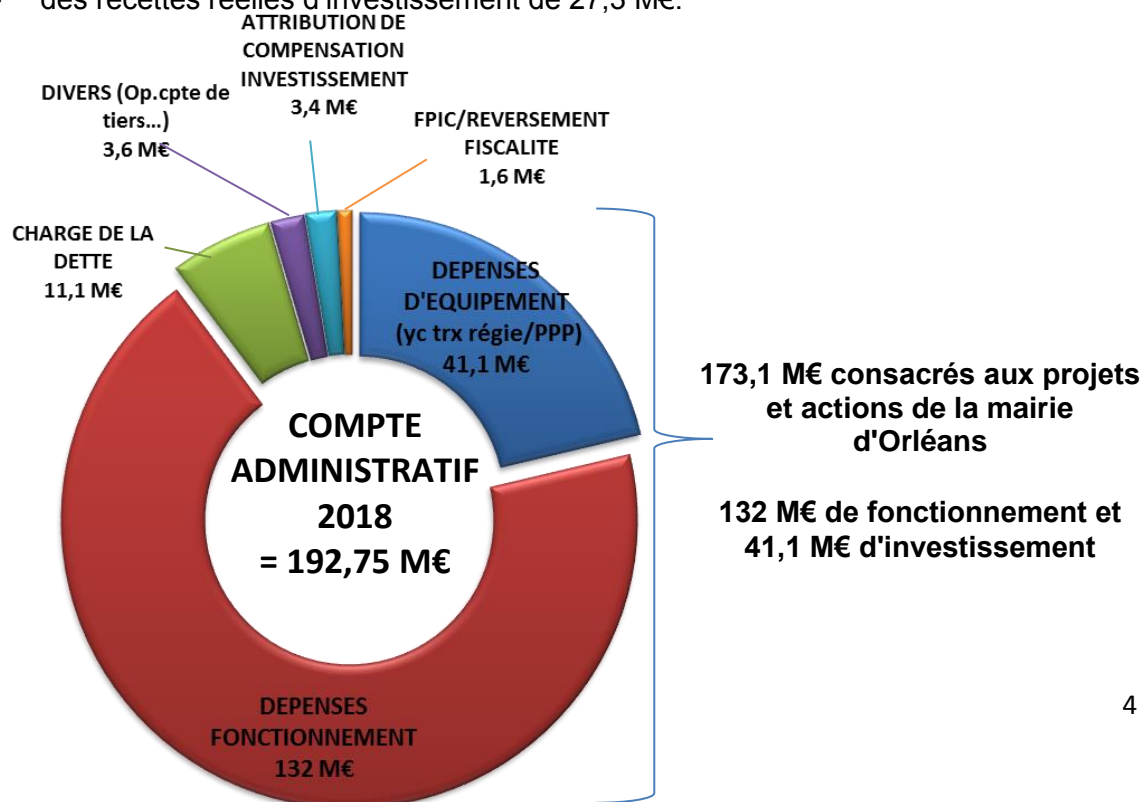
INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	76,9 M€	75,2 M€	-1,7 M€
dont recettes réelles	34,0 M€	19,3 M€	-14,7 M€
dont conventions de gestion	15,5 M€	0,0 M€	-15,5 M€
dont emprunt	11,0 M€	8,0 M€	-3,0 M€
dont recettes d'ordre	16,4 M€	47,9 M€	31,5 M€
DEPENSES CUMULEES	64,7 M€	91,1 M€	26,4 M€
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	34,3 M€	41,1 M€	6,7 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	1,8 M€	2,3 M€	0,5 M€
dont Attribution de compensation (investissement)		3,4 M€	3,4 M€
dont conventions de gestion	15,5 M€	0,0 M€	-15,5 M€
dont remb. capital de la dette (hors PPP)	11,7 M€	9,7 M€	-2,0 M€
dont dépenses d'ordre	1,4 M€	34,7 M€	33,3 M€

FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	185,4 M€	172,4 M€	-13,0 M€
dont recettes réelles	184,0 M€	171,6 M€	-12,5 M€
dont recettes d'ordre	1,4 M€	0,8 M€	-0,5 M€
DEPENSES CUMULEES	173,6 M€	150,3 M€	-23,3 M€
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	157,2 M€	136,3 M€	-20,9 M€
dont dépenses d'ordre	16,4 M€	14,0 M€	-2,4 M€

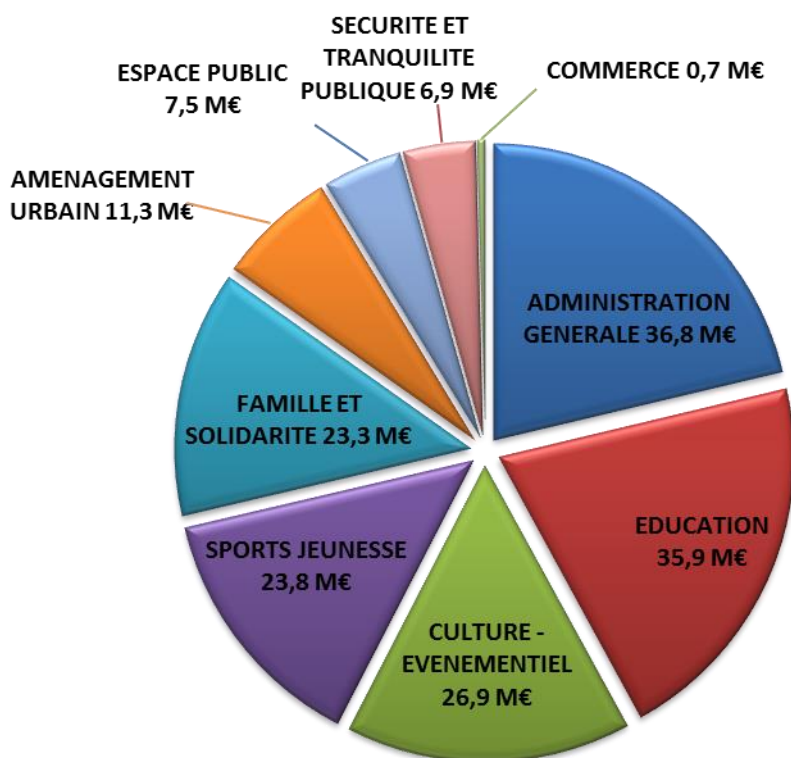
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	157,2 M€	136,3 M€	-20,9 M€
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	184,0 M€	171,6 M€	-12,5 M€
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	63,3 M€	56,4 M€	-6,9 M€
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	60,5 M€	27,3 M€	-33,2 M€

Le compte administratif 2018 présente :

- des dépenses réelles de fonctionnement de 136,3 M€ (hors travaux en régie)
- des recettes réelles de fonctionnement de 171,6 M€
- des dépenses réelles d'investissement de 56,4 M€ (comprenant les travaux en régies et l'attribution de compensation d'investissement)
- des recettes réelles d'investissement de 27,3 M€.



Les 173,1 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



2- Présentation consolidée des équilibres financiers

CA 2018	BUDGET PRINCIPAL	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	CUMULS
Recettes courantes de fonctionnement (1)	168,2 M€	0,52 M€	168,7 M€
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie) (2)	134,3 M€	0,54 M€	134,9 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	33,8 M€	-0,02 M€	33,8 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,4 M€		1,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,2 M€		0,2 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	32,6 M€	-0,02 M€	32,6 M€
AC investissement (8)	3,4 M€		3,4 M€
Epargne brute après AC (9) = (7) - (8)	29,3 M€	-0,02 M€	29,2 M€
Remboursement de capital (10)	10,4 M€		10,4 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	18,9 M€	-0,02 M€	18,8 M€

Le compte administratif 2018 présente un niveau d'épargne brute consolidée (hors attribution de compensation d'investissement) de 29,2 M€ et d'épargne disponible de 18,8 M€.

En 2018, seul le budget principal comporte de la dette. En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 2,9 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.

LE BUDGET PRINCIPAL

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes courantes de fonctionnement	181,9	174,7	168,2
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	149,8	152,6	134,3
Épargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,1	22,1	33,8
Charges exceptionnelles	1,2	1,2	0,1
Produits exceptionnels (hors cession)	1,1	2,	0,2
Épargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	32,0	22,9	34,0
Intérêts de la dette	1,6	1,4	1,4
Épargne brute / Autofinancement brut	30,4	21,5	32,6
Attribution de compensation investissement			3,4
Épargne brute - Après att. de compensation invest.	30,4	21,5	29,3
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	11,9	12,4	10,4
Épargne disponible / Autofinancement net	18,4	9,1	18,9
Dépenses d'investissement	45,1	50,2	42,6
Dont conventions de gestion		15,5	
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	44,4	33,1	40,4
Recettes propres d'investissement	15,1	18,3	12,7
Recettes conventions de gestion		15,5	
Emprunt d'équilibre	13,0	11,0	8,0
Résultat de l'exercice	1,5	3,7	-3,1
Résultats antérieurs / Reprise résultats Parc Floral en 2018	1,9	3,4	7,9
Sous-total résultat global de clôture	3,4	7,1	4,8
Apurement compte 1069 - transposition M57			-0,9
Résultat global de clôture	3,4	7,1	3,9
Reports (dépenses)	2,8	4,4	12,4
Reports (recettes)		0,	10,4
Résultat après reports	0,5	2,7	1,9
Encours dette bancaire au 31/12/N	91,4	90,7	68,7
Encours dette non bancaire au 31/12/N	17,5	16,9	16,2
Encours dette total au 31/12/N	108,9	107,6	84,9

En 2017 et 2018, les masses budgétaires ont évolué avec les transferts de compétences. Ainsi, l'attribution de compensation perçue par la ville est réduite du montant net des dépenses de fonctionnement et d'investissement transférées à Orléans Métropole.

Après une année 2017 de transition, l'exercice 2018 fait apparaître une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 29,3 M€ et une épargne disponible de 18,9 M€ comparable à 2016.

La Mairie d'Orléans a investi 41 M€ (y compris PPP) sur l'exercice 2018.

L'emprunt souscrit en 2018 représentant 8 M€, ces investissements ont donc été largement autofinancés.

Le compte administratif 2018 présente un résultat net positif de 4,8 M€.

Au 1er janvier 2018, la Mairie d'Orléans a changé de nomenclature comptable, passant de la M14 à la M57. Dans le cadre de ce changement, le compte 1069 a été supprimé et le montant débiteur de 0,909 M€ a été repris par le comptable public en modifiant la balance d'entrée 2018 du compte 1068 de transposition. Les documents budgétaires établis fin 2017 pour 2018 avant la bascule en M57 n'ont pas intégré ce changement d'imputation comptable. Il en résulte une différence entre le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 qu'il conviendra de régulariser lors du budget supplémentaire 2019 en corrigeant le résultat cumulé d'investissement. Après ajustement, le compte administratif 2018 présente un résultat net positif de 3,9 M€ et 1,9 M€ après reports. Le résultat sera repris sur l'exercice 2019.

Fin 2018, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'établit à 84,9 M€.

Avec une dette de 719 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 38 % à l'endettement moyen pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris (1169 €/habitant - source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2018 – ratios financiers obligatoire du secteur communal par strate de population en 2016).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 49,6% pour Orléans, contre 87,2 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2018 – ratios financiers obligatoire du secteur communal par strate de population en 2016).

La capacité de désendettement d'Orléans représente 3 années d'épargne brute, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 2,9 ans, pour un indicateur communément admis autour de 10 ans.

Recettes de fonctionnement – en légère progression à périmètre constant

EN K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolution 18/17
Impôts et taxes	114 420	116 426	117 855	118 355	112 780	111 607	-1 173
Dotations et participations	44 053	41 669	38 264	33 391	33 099	32 483	-617
Autres Ressources d'exploitation	14 437	14 436	15 618	18 113	16 564	23 971	7 407
Rembt de charges de personnel	13 303	13 498	13 404	11 996	12 247	130	-12 117
Recettes de gestion courante	186 213	186 029	185 141	181 855	174 691	168 191	-6 500
Produits financiers	2	1	1	1	0	24	24
Produits exceptionnels	5 855	4 927	13 469	2 132	6 928	2 635	-4 294
Reprise de provisions	1 190	94	70	0	84	207	123
TOTAL RECETTES REELLES	193 260	191 051	198 681	183 988	181 704	171 057	-10 647
<i>Opérations d'ordre</i>	823	1 091	3 869	1 569	609	816	
TOTAL Recettes de fonctionnement	194 083	192 142	202 550	185 557	182 313	171 873	

Compétences transférées à Orléans métropole					0	6 395	
Remboursement quote part dette						2 747	
ESAD transfert Loyer						474	
ESAD transfert personnel						622	
Impact Attribution Compensation						3 698	
Elements non récurrents					-1 414	-574	
Festival de Loire					-514	-38	
Dépénalisation stationnement						-315	
Part CG remb restauration					-900		
Reversement BA activités spécifiques						-220	
Recettes de gestion courante retraitées	186 213	186 029	185 141	181 855	173 277	174 012	735

Les transferts de compétences effectués en 2017, puis en 2018, perturbent la comparabilité entre les exercices 2017 et 2018. Pour les besoins de la comparaison, il convient de retraiter les impacts de ces transferts dans les comptes (recettes transférées et évolution de l'attribution de compensation notamment).

En apparence, les recettes de gestion courantes apparaissent en diminution de 6,5 M€ (-3,7%).

Après retraitement des conséquences liées aux transferts de compétences et après neutralisation des éléments non récurrents (recettes festival de Loire édition 2017, mise en œuvre de la nouvelle convention de DSP comprenant les repas des collèges remboursés par le Conseil Départemental ainsi que la reprise de l'excédent de fonctionnement du budget annexe des activités spécifiques), les recettes de gestion courantes sont en légère progression (+0,7 M€ correspondant à +0,4 %).

Dépenses de fonctionnement

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolution 18/17
Charges à caractère général	34 438	33 858	34 150	33 739	32 608	29 620	-2 988
Charges de personnel	91 841	92 454	92 703	90 229	93 149	78 826	-14 322
Autres charges de gestion (dt subventions)	27 399	26 756	24 673	24 773	25 793	24 601	-1 192
Divers (FPIC...)	333	671	980	1 405	1 328	1 603	275
Dépenses de gestion courante	154 011	153 739	152 507	150 145	152 877	134 650	-18 227
Charges financières	2 373	2 294	1 842	1 622	1 380	1 365	-15
Charges exceptionnelles	2 723	1 263	1 053	1 170	1 066	44	-1 022
Provisions	0	94	184	0	134	43	-91
TOTAL DEPENSES REELLES	159 107	157 389	155 586	152 938	155 458	136 102	-19 356
Opérations d'ordre	20 027	21 058	27 631	12 791	15 934	13 886	
Total dépenses de fonctionnement	179 134	178 447	183 217	165 729	171 392	149 988	
Compétences transférées à Orléans métropole	0	0	0	0	0	16 559	
Personnel - services communs (transfert-remboursement)						577	
Personnel espace public transféré (hors MADS esp verts)						12 800	
ESAD transfert personnel						622	
ESAD transfert subvention						2 718	
Parc Floral - transfert excédent parc floral						-807	
Parc Floral - transfert Subvention équilibre						613	
Fourrière animal - transfert subvention						36	
Elements non récurrents	0	0	0	0	-2 912	-1 128	
Festival de Loire					-1 743	-510	
Dépénalisation du stationnement						-315	
Restauration scolaire - nouveau contrat					-900		
Tx régie					-270	-302	
Dépenses de gestion courante retraitées	154 011	153 739	152 507	150 145	149 965	150 081	116

Les transferts de compétences effectués en 2017, puis en 2018 perturbent la comparabilité entre les exercices 2017 et 2018. Pour les besoins de la comparaison, il convient de retraiter les impacts de ces transferts dans les comptes.

En apparence, les dépenses de gestion courantes apparaissent en baisse de 18,227 M€.

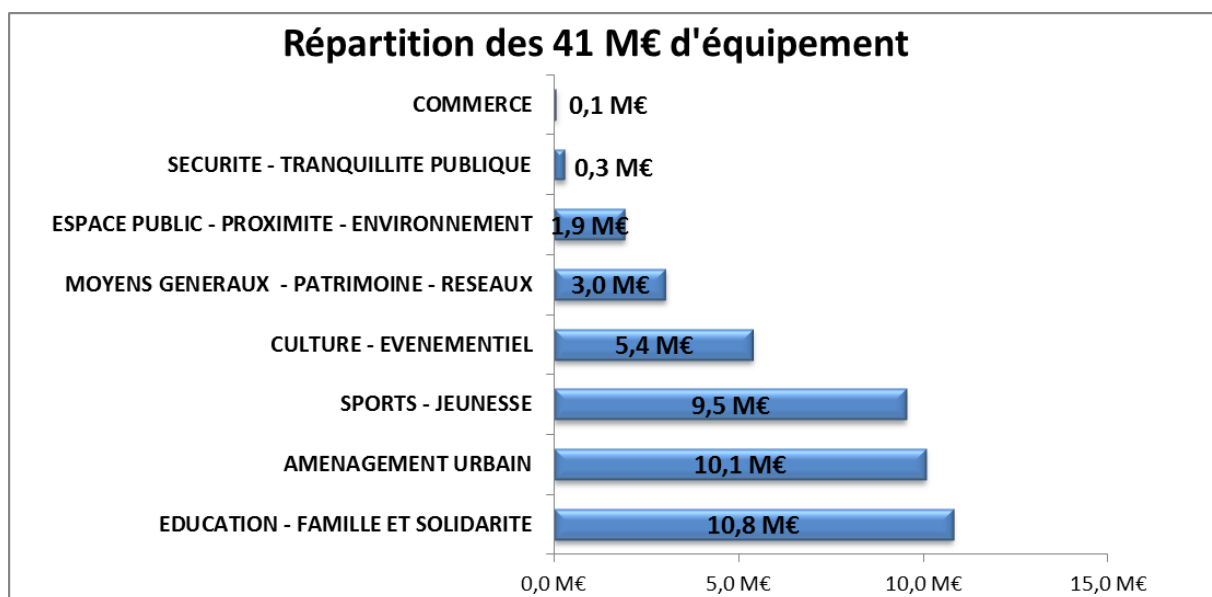
Après retraitement des conséquences liées aux transferts de compétences et après neutralisation des éléments non récurrents, **les dépenses de gestion courantes sont stables (0,1 M€) et respectent l'objectif de plafonnement de l'évolution des dépenses à 1,2 % contractualisé avec l'Etat.**

Dépenses d'équipement – un effort d'investissement soutenu

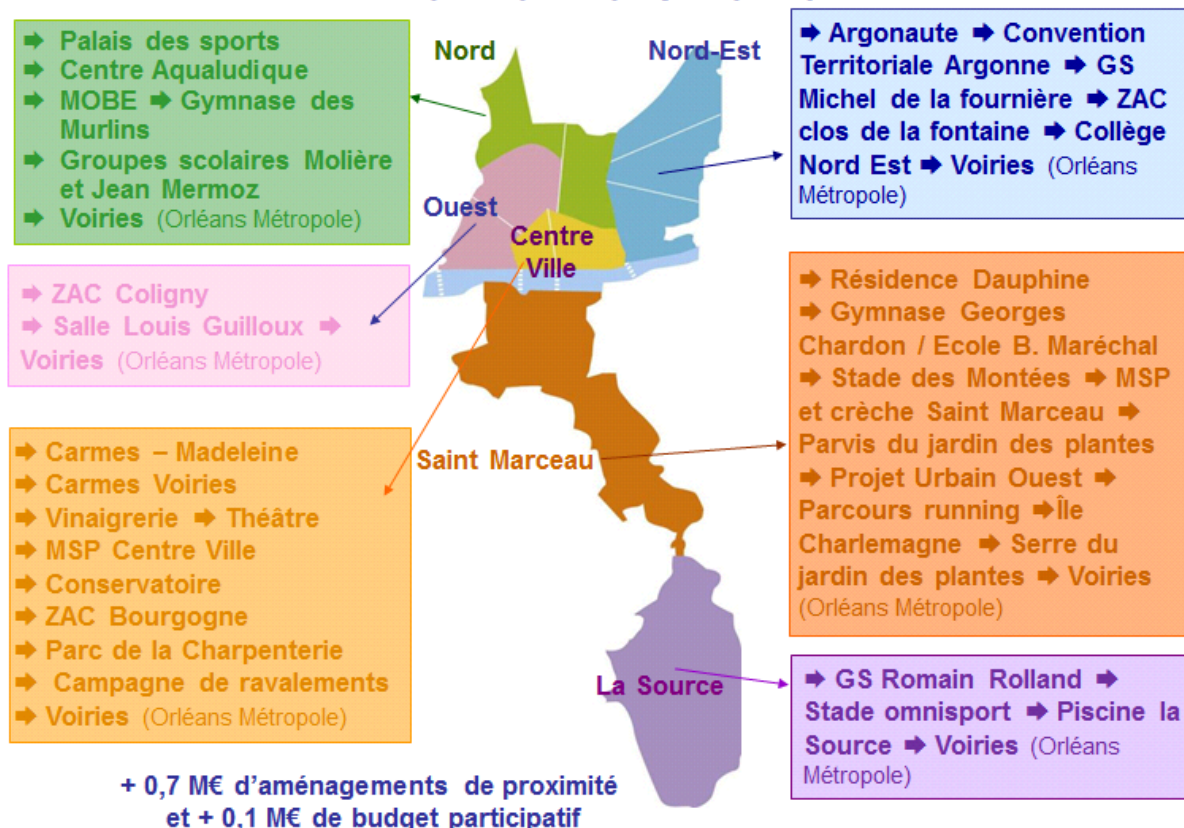
Avec 41 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon), la Mairie maintient un fort niveau d'investissement :

- 35,4 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 4,1 M€ de subventions d'équipement versées ;
- 0,7 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon
- 0,6 M€ d'acquisition d'action dans le cadre de l'augmentation de capital de la SEMPAT
- 0,3 M€ de fouilles archéologiques réalisés en régie par le service d'archéologie municipal;

Répartition des 41 M€ d'équipement



2018 : les principaux projets par quartier



Financement des investissements

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2015	CA 2017	CA 2018	Structure des recettes 2018
Dépenses d'investissement (hors dette et gestion active de dette)	55,0	43,5	51,2	45,1	50,2	42,6	
Financement des dépenses d'investissement	55,1	47,8	48,5	46,6	53,9	39,6	100%
Épargne disponible	19,8	17,1	18,2	18,4	9,1	18,9	44%
FCTVA/TLE	6,9	7,3	4,9	6,3	6,5	3,8	9%
Subventions	12,3	8,9	6,1	5,3	4,2	1,7	4%
Cessions	2,4	4,2	12,0	1,1	5,0	2,6	6%
Autres recettes	1,3	1,1	1,8	2,5	18,1	4,6	11%
Emprunts mobilisés (hors PPP)	12,3	9,2	5,5	13,0	11,0	8,0	19%
<i>Evolution du fond de roulement</i>	<i>-0,1</i>	<i>-4,3</i>	<i>2,7</i>	<i>-1,5</i>	<i>-3,7</i>	<i>3,1</i>	<i>7%</i>

En 2018, la part de financement de l'ensemble des investissements par emprunt est limitée à 19% des recettes d'investissement.

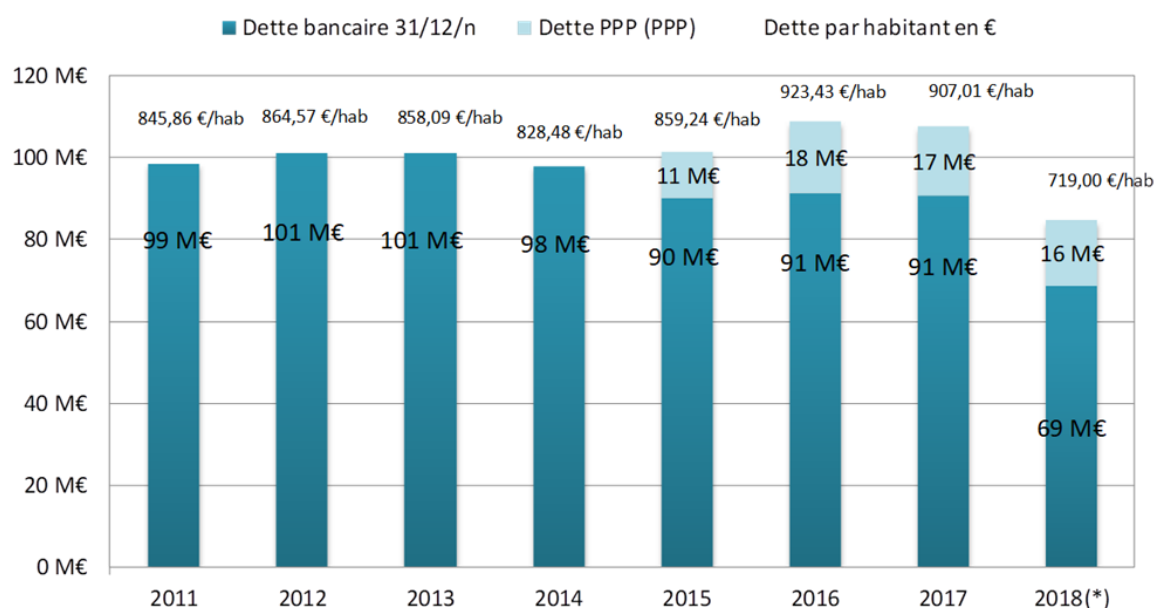
Les recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (44%),
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (9%),
- le produit des cessions (6%).
- les subventions (4%),

Encours de la dette

Par délibération du 11/12/2017 et dans le cadre du transfert de la compétence espace public à Orléans Métropole, la dette relative aux emprunts souscrits pour le financement des dépenses des investissements de cette compétence a été transférée à Orléans Métropole au 01/01/2018 pour un montant de 20,304 M€. Ainsi, Orléans Métropole s'est substituée à la ville d'Orléans dans ses obligations découlant des emprunts.

Fin 2018, et après transfert de dette, l'encours total de dette de la Ville d'Orléans s'établit à 84,9 M€ (en diminution de 2,4 M€ à périmètre constant).



(*) Au 01/01/2018, la dette espace public est transférée à Orléans Métropole pour 20,3 M€

EVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 68,7 M€ à fin 2018 en diminution de 1,7 M€ par rapport à 2017 (70,4 M€ au 31/12/2017 hors dette transférée). Il est constitué de 58% de prêts à taux fixe et de 42 % de prêts à taux variables.

EVOLUTION DE LA DETTE PPP

Fin 2018, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 16,166 M€, en diminution de 0,7 M€ par rapport à 2017.

LE BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal.

En 2018, la subvention d'équilibre s'élève à 0,149 M€.

Le résultat de l'exercice 2018 pour ce budget annexe s'établit à 0,096 M€ en fonctionnement et à 2,099 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.